



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 4833

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la gestion administrative du fonds de réserve des retraites. La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2011, souligne que « des progrès sont nécessaires en matière de gestion administrative qui, confiée par la loi à la Caisse des dépôts et consignations, est perfectible tant du point de vue des coûts que des prestations ». Il lui demande de préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour améliorer la gestion administrative du fonds de réserve des retraites.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4833

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5120

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)